

La banque

Fonctionnement
et stratégies

Philippe GARSUAULT
Stéphane PRIAMI

Préface de
Jacques DELMAS-MARSALET

Techniques bancaires

GESTION

 ECONOMICA



2^e édition

023007370

33

La banque

8

D2 MON

2281

1870

Ala. Springs

ECONOMICA - GESTION

La banque

Fonctionnement et stratégies

Par

Philippe GARSUAULT
Stéphane PRIAMI

Préface de

Jacques DELMAS-MARSALET

 **ECONOMICA**

49, rue Héricart, 75015 Paris

2^e édition



DL-10 10 1997. 36922

ECONOMICA

La banque

Fonctionnement et stratégies

par

Philippe GARSUAULT

Stéphane PRIAMI

Préface de

Jacques DELMAS-MARSALET

© Ed. ECONOMICA, 1997

Tous droits de reproduction, de traduction, d'adaptation et d'exécution réservés pour tous les pays.



SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE

PREMIERE PARTIE

Connaissance de la banque et de son environnement 3

Chapitre I - Le rôle économique des banques 7

Section 1 - L'origine de l'offre et de la demande de capitaux 11

Section 2 - Le fonctionnement des différents marchés de capitaux 22

Section 3 - Liens et interactions entre les marchés de capitaux 41

Section 4 - Les marchés dérivés 52

Chapitre II - Historique, structure et organisation des systèmes bancaires français et étrangers 65

Section 1 - Historique du système bancaire français 67

Section 2 - Organisation et contrôle du système bancaire français.... 96

Section 3 - Les systèmes bancaires étrangers..... 103

- Entretien avec **Mr Lebegue**, Vice Président de la **Banque Nationale de Paris** 129

Chapitre III - La banque face à ses contraintes 133

Section 1 - La politique économique et l'intervention des Pouvoirs Publics 136

Section 2 - La réglementation bancaire : origine et contenu 167

Section 3 - Les contraintes de gestion 180

Section 4 - Les mutations stratégiques du système bancaire français 206

PESP - Pour En Savoir Plus 213

PESP 1 - Le tableau économique d'ensemble (TEE) 214

PESP 2 - La comptabilité bancaire 217

PESP 3 - Les marchés primaire et secondaire 224

PESP 4 - Le nouveau marché 227

PESP 5 - Les droits fondamentaux des porteurs de titres	230
PESP 6 - Calcul de la valeur théorique des actions et des obligations	232
PESP 7 - Mécanismes de cotation des valeurs mobilières	236
PESP 8 - Organes de contrôle	238
PESP 9 - Mode de calcul du RSE	241
PESP 10 - Le provisionnement bancaire	244
PESP 11 - Questions/Réponses sur l'Euro	246

SECONDE PARTIE

Fonctions et stratégies bancaires	253
--	-----

Chapitre I - Le pôle développement	259
I - La Fonction distribution	261
Section 1 - La fonction commerciale	262
Section 2 - Le réseau	265
- Entretien avec Mr Renaudin , Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Brie	275
II - La Fonction engagements	281
Section 1 - Instruction et mise en place des concours	282
Section 2 - La gestion et le suivi des concours.....	285
Section 3 - Le recouvrement	287
- Entretien avec Mr Salewyn , Contrôleur Général des risques du groupe Société Générale	290
III - Fonction marché de capitaux	293
Section 1 - Les missions de la Fonction marché	294
Section 2 - Organisation et outils	297
- Entretien avec le Directeur des Marchés de capitaux d'une grande banque de dépôt	303
IV - L'international	307
Section 1 - Les opérations à l'international	308
Section 2 - Le réseau international : implantation et partenariat.....	311
Section 3 - Les stratégies bancaires à l'international	312
Chapitre II - Le pôle logistique	321
I - La Fonction organisation	323
Section 1 - Les missions de la fonction organisation : Organisation stratégique et opérationnelle	324

Section 2 - Positionnement de l'Organisation	325
Section 3 - Les méthodes de développement	326
II - Fonction informatique	327
Section 1 - Les missions de l'informatique bancaire	328
Section 2 - L'organisation de la fonction informatique	330
Section 3 - Les tendances de l'informatique bancaire : la deuxième fracture	332
- Entretien avec Mr de Lencquesaing , Directeur de la production au Crédit Commercial de France	334
- Entretien avec Mr Beaujot , Directeur Général Adjoint en charge de la production à la BICS Banque Populaire	338
III - Fonction production bancaire	343
Section 1 - La gestion des dépôts	344
Section 2 - La gestion de l'épargne	345
Section 3 - La gestion des titres	346
Section 4 - Les encaissements	348
- Entretien avec Mr André , Directeur Central en charge des sys- tèmes et moyens de paiement à la Caisse Centrale des Banques Populaires	355
IV - Fonction moyens généraux	359
Chapitre III - Le pôle stratégique	361
I - La Direction Générale	365
Section 1 - Objectifs et stratégie	366
Section 2 - Mise en œuvre de la stratégie	368
Section 3 - Les limites à l'action de la Direction Générale	369
- Entretien avec Mr Prot , Directeur Général de la Banque Nationale de Paris	372
- Entretien avec Mr Laty , Directeur Général de la BICS Banque Populaire	375
II - Les fonctions rattachées à la Direction Générale	379
Section 1 - Fonction Inspection et Audit	380
Section 2 - Affaires spéciales et prévisions économiques	386
III - Fonctions managériales	389
Section 1 - La Gestion des Ressources Humaines	390
Section 2 - La formation professionnelle	394
- Entretien avec Mr Scheer , Directeur des Ressources Humaines du Crédit Industriel d'Alsace Lorraine	397
- Entretien avec Mr Musseau , Président Centre de Formation de la Profession Bancaire	400
IV - Fonction financière	405

Section 1 - Comptabilité	406
Section 2 - Contrôle de gestion	410
Section 3 - Gestion actif/passif et trésorerie	416
– Entretien avec le Directeur Financier d'une grande banque commerciale	419
V - Marketing et développement	423
Section 1 - Le marketing stratégique : connaître et décider.....	426
Section 2 - Le marketing opérationnel : agir et maximiser.....	431
– Entretien avec Mr Gay , Direction du Marché des Particuliers et des Professionnels à la Caisse Nationale de Crédit Agricole	435
– Entretien avec Mr Mazoyer , responsable de la distribution à la Caisse Nationale de Crédit Agricole	439
Chapitre IV - Le pôle filiales	443
Section 1 - Les filiales classiques	445
Section 2 - Les nouveaux métiers.....	448
– Entretien avec Mr Morin , Président Directeur Général de Fructivie	450
– Entretien avec Mr Cornudet , Directeur Général de PACIFICA groupe Crédit Agricole	452
– Entretien avec Mr Valentin , Directeur Général Adjoint de BICS Banque Populaire	457
Section 3 - Les établissements spécialisés	461
– Entretien avec l'un des dirigeants d'une Banque d'affaires	462



Préface

Les métiers de la banque sont vastes, complexes et mouvants. Ils se développent dans un cadre concurrentiel renforcé, sont portés par l'innovation technologique et doivent, obligatoirement, générer une rentabilité compatible avec la pérennité des entreprises bancaires. Dès lors, tous ceux qui s'y intéressent doivent pouvoir se référer à des documents complets, actualisés et d'un accès aisé.

Aborder cette matière par une description théorique des fondements économiques et financiers de l'activité bancaire ou par une présentation de l'architecture organisationnelle type d'une banque serait insuffisant. En effet, dans la réalité, la confrontation entre les contraintes externes propres à l'activité bancaire (environnement économique, réglementation, évolution financière...) et l'organisation interne des établissements est permanente et ces deux aspects sont donc indissociables.

La première qualité de l'ouvrage qui nous est offert ici est justement de rapprocher ces deux données fondamentales.

Le second attrait de la véritable somme d'informations que représente ce livre provient du pragmatisme de son contenu. Les qualités de praticiens des auteurs ainsi que leur sens pédagogique – fruit de leur enseignement à l'Institut Technique de Banque – permettent au lecteur d'appréhender aisément l'ensemble des réalités bancaires. Ce phénomène est renforcé par la présence d'illustrations pratiques obtenues par le biais d'entretiens réalisés auprès de personnalités reconnues de la profession bancaire. L'originalité et la qualité de cette démarche méritent d'être soulignées.

Seul l'intérêt que trouvent les lecteurs permet d'évaluer la qualité d'un ouvrage. Le public de celui-ci est vaste. Il comprend bien évidemment les étudiants de l'Institut Technique de Banque, mais aussi de nombreux élèves des écoles de commerce ou des filières économiques et financières des universités. Mais il me semble que la diversité et l'aspect pratique des informations qu'il

présente le destine aussi à tous les collaborateurs de banque qui – quelque soit leur niveau ou leur fonction – souhaitent approfondir et actualiser leur connaissance des mécanismes de la banque moderne et par là, anticiper ses grandes mutations.

Jacques Delmas-Marsalet

Président du Groupe Banques Populaires

Introduction

Le présent ouvrage est l'œuvre de deux praticiens de la banque et résulte de leurs observations du fonctionnement, mais aussi et surtout, des grandes mutations de l'activité bancaire.

Dans la première partie, intitulée "Connaissance de la banque et de son environnement", le rôle économique, l'organisation et les contraintes du système bancaire sont présentés de la manière la plus dynamique possible. Par ailleurs, le souci constant des auteurs est de conserver en permanence un lien entre la présentation des concepts de base du métier de banquier et le fonctionnement quotidien de l'entreprise bancaire.

Dans la seconde partie, intitulée "Fonctions et stratégies bancaires", le lecteur entre de plein pied dans la machine bancaire en découvrant l'ensemble des fonctions qui participent à l'organisation d'une banque et, surtout, en assistant à leur mise en mouvement. Cette dynamique est illustrée par des entretiens réalisés par les auteurs auprès de praticiens reconnus de la profession bancaire : Présidents, Directeurs Généraux, Cadres d'Etat Major. Qu'ils soient à nouveau remerciés pour leur participation.

Enfin, une partie spécifique intitulée "Pour En savoir Plus" contient un ensemble d'informations complémentaires sur certains sujets abordés.

Introduction

Le présent ouvrage est l'œuvre de deux praticiens de la banque et de deux chercheurs de l'économie du développement, mais aussi et surtout, deux étudiants de la Faculté de l'Université de la Côte d'Ivoire.

Dans la première partie intitulée "Connaissance de la banque et de son environnement", le rôle économique, l'organisation et les contraintes du système bancaire sont présentés de la manière la plus exhaustive possible. Par ailleurs, le sous-titre des auteurs est de constater en premier lieu, au lieu de la présentation des concepts de base du métier de banque et de son fonctionnement, l'importance de l'entreprise bancaire.

Dans la seconde partie intitulée "Fonctions et structures bancaires", il s'agit de faire voir dans la pratique bancaire en Côte d'Ivoire, comment les fonctions qui participent à l'organisation d'une banque et qui ont été mises en mouvement à cette dynamique est illustrée par des exemples réels : par les auteurs auprès de praticiens reconnus de la banque nationale : Président, Directeur Général, Cadre à l'Etat Major. Qu'ils soient à nouveau remerciés pour leur participation.

Enfin, une partie spécifique intitulée "Pour En savoir Plus" contient un ensemble d'informations complémentaires sur certains sujets abordés.

PREMIÈRE PARTIE

Connaissance de la banque et de son environnement

PREMIER PARTIE

Connaissance de la Banque
et de son fonctionnement

Toute entreprise, quel que soit son secteur d'activité, est sensible à son environnement : elle en subit les effets ou influe sur lui.

En ce qui concerne la profession bancaire, ceci est encore plus vrai.

Le rôle des banques dans l'économie est fondamental en ce sens qu'elles mettent en rapport offreurs et demandeurs de capitaux. Certes, les modes d'intervention des banques en ce domaine ont connu de nombreuses et puissantes évolutions ; il n'en demeure pas moins que **leur activité reste**, encore aujourd'hui, **à la base de tous mécanismes monétaires ou financiers (chapitre I : "Le rôle économique des banques").**

Les établissements bancaires ont toujours rempli ce rôle économique fondamental. Elles ont été encadrées, dès l'origine, par les Pouvoirs Publics, en raison même de l'importance de ce rôle. En la matière, les banques françaises ont connu les mêmes grandes évolutions que leurs consœurs étrangères indépendamment des différences existantes en termes d'activité, de rentabilité ou de positionnement. **L'objet du chapitre II est de présenter un historique du système bancaire français puis son schéma d'organisation afin d'établir des comparaisons avec les principaux systèmes bancaires étrangers. De même il présente l'enjeu que représente l'euro pour les banques ainsi que les stratégies qu'elles peuvent mettre en place.**

L'encadrement organisationnel du système bancaire français n'est pas l'unique contrainte à laquelle font face les établissements de crédit. **Le chapitre III se propose d'examiner dans quelle mesure leur fonctionnement est impacté par trois autres grandes contraintes représentées par la politique économique, la réglementation et la gestion des grands équilibres financiers. Par ailleurs, il expose les principales mutations stratégiques du secteur bancaire français.**

Tout d'abord, quel que soit son secteur d'activité, on connaît à son environnement, c'est-à-dire en fait les effets ou influent sur lui.

En ce qui concerne la profession bancaire, ces effets sont les suivants :

Le rôle des banques dans l'économie est fondamental en ce sens qu'elles mettent en rapport offerts et demandeurs de capitaux. C'est, les modes d'intervention des banques en ce domaine ont connu de nombreuses transformations évolutives. Il n'en demeure pas moins que leur activité reste essentielle aujourd'hui, à la base de tous mécanismes monétaires ou financiers. (chapitre I : "Le rôle économique des banques".)

Les établissements bancaires ont toujours tenu ce rôle économique fondamental. Elles ont été caractérisées dès l'origine par les "fonctions bancaires" en raison même de l'importance de ce rôle. La la manière, les banques françaises ont connu les mêmes grandes évolutions que leurs confrères étrangers indépendamment des différences existantes en termes d'ampleur de transformation ou de positionnement. L'objet du chapitre II est de présenter un état des lieux de ces évolutions bancaires françaises puis son schéma d'organisation afin d'être sûr des correspondances avec les principaux systèmes bancaires étrangers. Il est même il présente l'état des lieux que représentent l'Europe pour les banques ainsi que les standards qu'elle peuvent mettre en place.

L'encadrement organisationnel du système bancaire français a été par l'unique contrainte à laquelle tout fait les établissements de crédit. Le chapitre III se propose d'examiner dans quelle mesure leur fonctionnement est impacté par trois autres grandes contraintes représentées par la politique économique, la réglementation et la gestion des grands risques bancaires. Par ailleurs, il expose les principales mutations stratégiques de ces établissements bancaires français.

Chapitre I

Le rôle économique des banques

Compte tenu de la diversité de structure des établissements de crédit et de la multiplicité de l'activité bancaire, il est assez difficile de proposer une définition à la fois simple et complète de la "Banque".

La notion "d'établissement de crédit", qui se substitue en vertu d'une directive européenne de 1977 au vocable "Banque", est définie par l'article 1 de la loi bancaire de janvier 1984 qui précise :

Les établissements de crédit sont des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle des opérations de Banque.

Les opérations de Banque comprennent la réception de fonds du public, les opérations de crédit, ainsi que la mise à disposition des moyens de paiement vis-à-vis de la clientèle ou la gestion de ces mêmes moyens de paiement.

Cette définition, bien que réunissant les qualités de clarté et de concision, reste très juridique et se limite à l'énumération des opérations qui permettent, pour une entreprise les réalisant, d'obtenir le statut d'établissement de crédit. Ces différentes opérations (réception des dépôts du public, octroi de crédit et mise à disposition de moyens de paiement) sont d'ailleurs explicitées clairement dans les articles 2, 3 et 4 de la même loi bancaire.

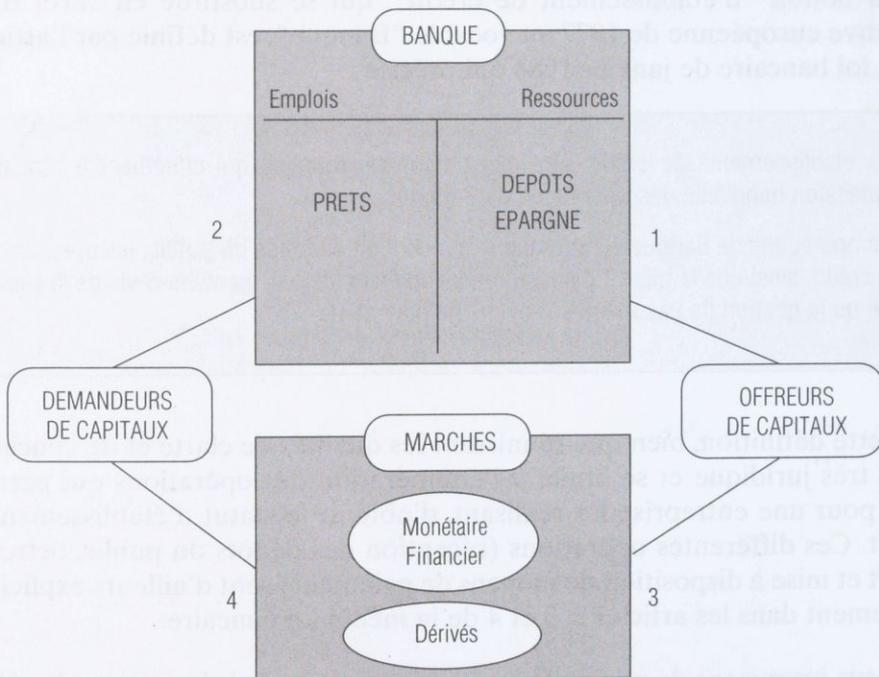
Nous proposons de nous référer à une définition qui situe mieux le rôle et la fonction économique d'un établissement de crédit.

Cette définition économique pourrait être :

La Banque est l'intermédiaire entre offreurs et demandeurs de capitaux et ceci à partir de deux processus distincts :

- En intercalant son bilan entre offreurs et demandeurs de capitaux, c'est l'intermédiation bancaire (1 et 2).
- En mettant en relation directe offreurs et demandeurs de capitaux sur un marché de capitaux (marché financier, monétaire,...), c'est le phénomène de désintermédiation (3 et 4).

Rôle économique d'un établissement de crédit



Intermédiation :

1. Les offreurs de capitaux confient leur dépôt et leur épargne
2. Les demandeurs de capitaux sollicitent des financements

Marchés directs (désintermédiation) :

3. Les offreurs de capitaux investissent directement sur les marchés
4. Les demandeurs de capitaux se financent auprès des marchés.

Le rôle des établissements de crédit est de mettre en rapport offreurs et demandeurs de capitaux.

Bien évidemment, pour être efficace dans ce rôle d'intermédiaire, un établissement de crédit doit réaliser les opérations de collecte, de prêt et de gestion listées par l'article 1 de la loi bancaire, ce qui rattache entre elles les deux définitions juridique et économique précitées.

Cette présentation des phénomènes bancaires paraît simple. En réalité, elle est à la base de toute compréhension du rôle, de l'environnement et du fonctionnement des Banques.

Une parfaite compréhension de cette définition et du schéma qui l'illustre nécessite une présentation détaillée de chacun de ses composants, à savoir :

- L'origine de l'offre et de la demande de capitaux, qui sont les résultantes de l'activité des différents agents économiques (section 1).
- La forme et le fonctionnement des deux "canaux" utilisés dans le mécanisme de mise en relation de l'offre et de la demande de capitaux, à savoir l'intermédiation et les marchés directs (section 2).
- L'existence de "passerelles" et de "liens" unissant entre eux ces canaux apparemment déconnectés ainsi que l'apparition, récente, d'une dynamique et de déséquilibres dans la situation respective de l'un et l'autre de ceux-ci (section 3).
- Enfin, l'apparition et le fulgurant développement des marchés dérivés, compléments indispensables à une marchandisation de l'économie (section 4).

Plan du chapitre

Section 1 – **Origine de l'offre et de la demande de capitaux**

Section 2 – **Fonctionnement des différents marchés de capitaux**

Section 3 – **Liens et interactions entre les marchés de capitaux**

Section 4 – **Les marchés dérivés**

SECTION 1

**L'origine de l'offre
et de la demande de capitaux**

A l'origine de l'offre et de la demande de capitaux, se trouve l'activité des différents agents économiques. **Le fondement de l'activité bancaire est de permettre le rapprochement des capacités et des besoins de financement des agents économiques.** Pour bien retracer, dans sa totalité, le phénomène d'apparition de capacité ou de besoin de financement, il est nécessaire d'effectuer certains rappels d'économie générale, notamment en ce qui concerne les agents économiques (1) et le fonctionnement du circuit économique (2).

1. - Les différents agents économiques

La comptabilité nationale les définit ainsi :

Les agents économiques sont les personnes physiques ou morales, qui constituent des centres autonomes de décision économique.

L'ensemble des agents économiques est regroupé en sept secteurs institutionnels qui sont définis en fonction de comportements économiques analogues qui peuvent être la consommation, la production, la transformation, le financement ou la redistribution.

Sur le tableau suivant, figurent, entre parenthèse, les cinq secteurs que nous utiliserons ultérieurement, avec leurs intitulés simplifiés et leur fonction économique principale.

SECTEURS INSTITUTIONNELS	FONCTION ECONOMIQUE PRINCIPALE
Ménages (ménages)	CONSOMMATION (à l'exception des entrepreneurs individuels qui ont aussi une fonction de production)
Sociétés non financières (entreprises)	PRODUCTION de biens et services "marchands"*
Institutions de crédit (banques)	FINANCEMENT et PRODUCTION de services bancaires
Administrations publiques (Etat)	PRODUCTION de services "non marchands"*** destinés à la collectivité REDISTRIBUTION du revenu et des richesses nationales
Administrations privées	PRODUCTION de services "non marchands" destinés à des groupes particuliers (associations, syndicats,...)
Entreprises d'assurances	TRANSFORMATION de risques individuels en risques collectifs
Reste du monde (extérieur)	CONSOMMATION, PRODUCTION, FINANCEMENT, TRANSFORMATION réalisés par l'ensemble des agents non résidents

* Est considéré comme production marchande, celle destinée au marché, c'est-à-dire par convention :

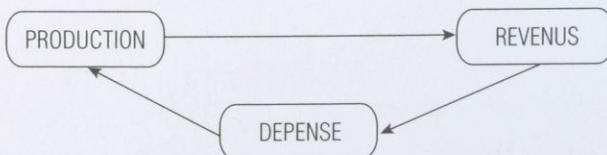
- Tous les biens vendus (quel que soit leur prix de vente).
- Les services vendus à plus de la moitié de leur prix de revient.

** Est considérée comme production non marchande, la vente de services gratuits ou offerts à un prix inférieur de moitié à leur prix de revient.

En mettant en œuvre leur "fonction économique principale", ces différents agents économiques participent à la mise en place d'un circuit économique qui, in fine, va générer "offre" et "demande" de capitaux.

2. - Le circuit économique

Celui-ci est organisé autour de trois pôles fondamentaux : Production, Revenus et Dépense.



La traduction de ce schéma est simple : la production génère des revenus, qui après distribution vont permettre la dépense, qui elle, boucle le circuit en absorbant la production. La simplicité apparente de cette représentation et son découpage en trois phases clairement définies – et pédagogiquement indispensables – ne doit occulter ni la complexité réelle ni la simultanéité des opérations.

L'ensemble du circuit économique trouve sa matérialisation dans la comptabilité nationale, au sein de deux documents, le Tableau Economique d'Ensemble (TEE) et le Tableau d'Opérations Financières (TOF).

Le premier, dont le schéma de fonctionnement est présenté dans le PESP n° 1, est une représentation croisée des différentes opérations économiques (production, consommation, épargne...) réalisées par les secteurs institutionnels.

Le second, le TOF n'est en fait que la partie inférieure du TEE, grossie à la loupe. Il fait ressortir l'ensemble des opérations financières (prêt, émission d'emprunt,...) de chaque secteur institutionnel.

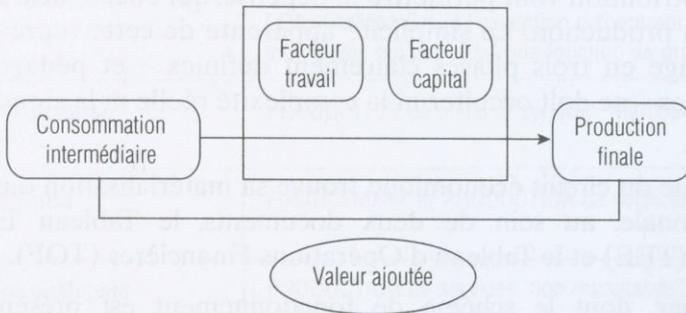
2.1 – La production

1. Elle est réalisée principalement par les "**Sociétés et les quasi-sociétés non financières**" (entreprises), bien que d'autres secteurs produisent des biens et services en complément de leur fonction économique principale. Il en est ainsi des entrepreneurs individuels, regroupés dans le secteur "ménage", des "Institutions de crédit" ou des "administrations publiques".

Bien entendu, la production ne se réalise pas *ex nihilo* et résulte, en fait, du traitement d'une matière première par l'homme aidé par des machines ou du matériel divers. En économie générale, ceci se traduit par la combinaison des facteurs de production "travail" et "capital" dans le but de transformer une consommation intermédiaire en produit fini. Ces facteurs de production devront être rémunérés, ce qui fournira toute sa dynamique au circuit économique.

2. La **quantification** de la production pose un problème complexe ; comment éviter une multiple comptabilisation des différents stades de production ? La solution est trouvée grâce au recours à la notion bien connue en micro-économie d'entreprise et en analyse financière, de la valeur ajoutée. Celle-ci se définit comme suit :

La valeur ajoutée est égale à la différence entre la production finale et les consommations intermédiaires utilisées pour cette production.



En utilisant ce concept, on ne comptabilise effectivement que la production réellement réalisée par l'entreprise à partir de la consommation intermédiaire.

La somme des valeurs ajoutées générées à l'intérieur du territoire (majorée de la TVA et des droits de douane) permet d'obtenir le Produit Intérieur Brut (PIB) de la nation :

$$\text{PIB} = \text{Somme des VA} + (\text{TVA et douane})$$

EXEMPLE

Cycle de production simplifié d'extraction de silicium à partir de sable et production d'ordinateurs :

	SABLE	SILICIUM	PUCE	ORDINATEUR	
Ventes	0	15	50	100	$\Sigma \text{ventes} = 165$
Valeur Ajoutée		15	35	50	$\Sigma \text{VA} = 100$

Le PIB généré est de 100 (somme des VA) et non de 165 (somme des ventes successives). Le système économique n'a en effet produit **in fine**, qu'un ordinateur de valeur 100.

3. La notion de PIB (ou de PNB (1)) est extrêmement importante, puisque c'est son évolution d'une année sur l'autre qui va définir le concept de croissance. L'économie d'une nation bénéficiera d'une **croissance** positive, si la somme de ses Valeurs Ajoutées augmente d'une année sur l'autre. Dans le cas inverse, on emploie le terme de **récession**.

La production est ensuite "offerte" sur le marché. A cette étape, on parle "**d'offre de l'économie**".

Or, dans une économie ouverte, le marché ne reçoit pas uniquement la production nationale, mais aussi les **importations** en provenance de l'étranger. Pour les prendre en compte, la comptabilité nationale retient le concept d'offre globale de l'économie :

$$\text{Offre globale} = \text{PIB marchand} + \text{Importation}$$

Ou, présenté d'une manière différente :

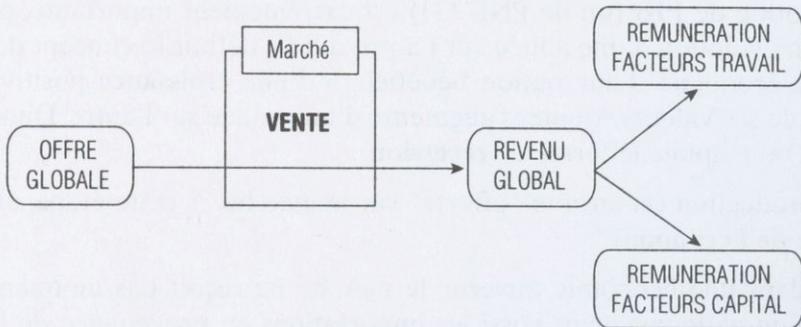
$$\begin{aligned} \text{OFFRE GLOBALE} &= \text{OFFRE INTERNE} + \text{OFFRE EXTERNE} \\ &= \text{PIB} + \text{IMPORTATIONS} \\ &= \text{SOMME DES VA} + \text{IMPORTATIONS} \end{aligned}$$

4. Arrivée à ce stade, l'économie générale pose comme convention que la totalité de cette offre globale, proposée sur le marché, a trouvé preneur (Cf. ultérieurement le concept de dépense) et que les **revenus** correspondants peuvent être distribués entre les différents facteurs de production : **travail et capital**.

(1) Si l'on déduit du PIB les VA produites sur le territoire par des étrangers et que l'on ajoute les VA produites à l'étranger par des résidents français, on obtient le Produit National Brut (PNB).

La prise en compte de l'amortissement du capital (obsolescence du matériel,..) amène aux concepts de Produit National Net et Produit Intérieur Net.

Le PIB (PNB) ainsi défini correspond en fait au PIB (PNB) marchand. Le PIB (PNB) total s'obtient par l'ajout du PIB (PNB) non marchand, représentant les services non marchands et évalué au coût de production.



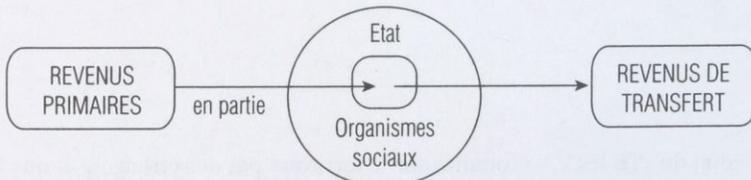
2.2 - Les revenus

En fait, le concept de revenus, contrepartie de l'offre, est double et se décompose en revenus primaires et revenus de transfert :

1. Les **revenus primaires** représentent la rémunération des facteurs de production et sont constitués du paiement des salariés (facteur travail), des revenus des entrepreneurs individuels (facteur travail) et des revenus de la propriété (facteur capital). Ce qui n'est pas distribué reste bien sûr à la disposition des entreprises, pour une utilisation ultérieure (notion de Capacité d'Autofinancement en analyse financière).

Or, dans une économie moderne soumise à des contraintes politiques et sociales, cette "distribution primaire" de revenus n'est plus suffisante et une redistribution partielle doit être effectuée.

2. Cette opération se matérialise par le paiement d'impôts et de cotisations sociales par les agents économiques bénéficiaires de revenus primaires, sommes qui sont ensuite redistribuées sous forme de prestations ou de subventions au bénéfice d'autres agents économiques. Cette redistribution d'une partie des revenus primaires va matérialiser la notion de **revenus de transfert**.



3. A ce niveau, il est assez facile de calculer le taux de prélèvement obligatoire de l'économie, en comparant le montant des revenus de transfert, soit à l'offre globale de l'économie, soit le plus souvent au PIB.

L'intérêt de l'analyse est donc bien dans un éclatement par agent.

Sur longue période, ce taux avoisine les 45 %, ce qui semble être une limite maximum, difficilement dépassable si l'on veut éviter un découragement des agents économiques moteurs.

4. L'ensemble des agents économiques ayant bénéficié de l'allocation des revenus primaires et/ou de leurs redistributions successives sous forme de revenus de transfert, chacun dispose d'un revenu résiduel qui s'appelle "**revenu disponible brut**".

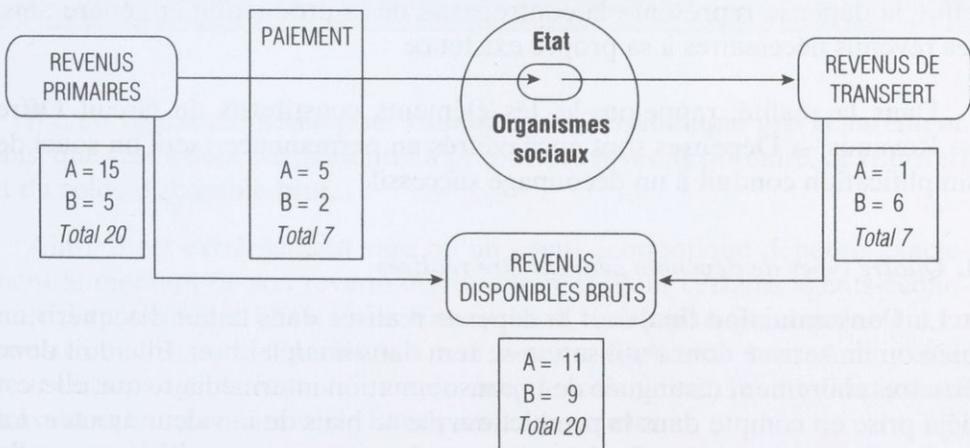
$$\text{Revenus Disponibles Bruts} = \text{Revenus Primaires} + \text{ou} - \text{Revenus de Transfert}$$

En résumé, à ce stade, l'offre globale de l'économie a généré des revenus primaires, qui ont été ensuite, pour partie, redistribués sous forme de revenus de transfert.

Après cette redistribution, chaque agent économique dispose d'un "revenu disponible brut" final. Seul l'éclatement du revenu disponible brut, agent par agent, est significatif dans la mesure où son total est, par construction, égal à l'offre globale et n'apporte donc aucune information digne d'intérêt.

Ainsi, par exemple :

Revenus primaires et revenus de transfert



Les "revenus primaires" globaux des agents économiques A et B sont de 20 mais A perçoit 15 et B seulement 5. Or, le paiement des cotisations sociales et des impôts ainsi que la perception de revenus de transfert vont modifier cette répartition. A paye 5 et B 2 soit un taux de prélèvement de 35 % (7/20).

Les fonds collectés par l'Etat et les organismes sociaux (7) vont être redistribués à hauteur de 1 pour A et de 6 pour B.

In fine, le "revenu disponible brut" global de A et de B est toujours de 20, mais les revenus de transfert ont appauvri A et enrichi B.

productif (machines, matériels,... pour les Entreprises), mais correspond aussi à d'autres types de biens qualifiés de durables (Habitations des ménages, bâtiments et travaux publics pour l'Etat,...).

- Les **Exportations** sont les biens de consommation ou d'investissement acquis par l'agent économique "Etranger". La différence entre exportations et importations (présente au niveau de l'offre) représente le solde de la balance commerciale de l'économie.
- Les **Stocks** correspondent aux biens en cours d'élaboration (analogie avec la micro-économie d'entreprise) constatés au moment de l'arrêt des comptes de la nation.

$$\begin{aligned} \text{Dépense} = & \text{Consommation} \\ & \text{Investissement} \\ & \text{Exportations} \\ & \text{Variation des stocks} \end{aligned}$$

2. Si en ce qui concerne la totalité de l'économie et des agents économiques, une parfaite égalité existe entre l'offre, les revenus et la dépense :

$$\text{Offre} = \text{Revenus} = \text{Dépense}$$

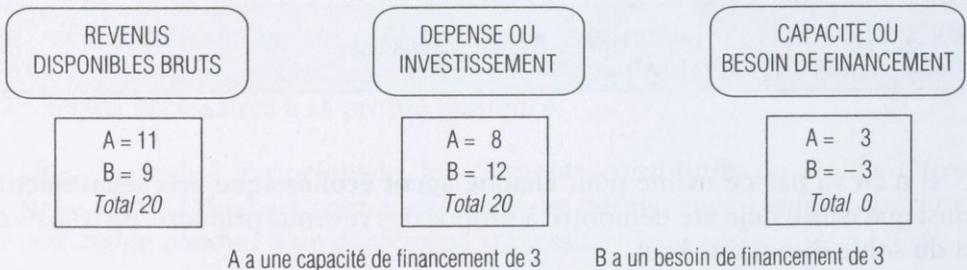
Il n'en va pas de même pour **chaque agent économique pris séparément**, ainsi que cela a déjà été démontré à propos des revenus primaire, de transfert et du solde disponible brut.

Ainsi, il est extrêmement rare qu'un agent économique dépense exactement le montant de son revenu disponible brut. Pour certains agents économiques (notamment l'Etat et les Entreprises), la dépense (principalement en investissement) sera **supérieure** à leur revenu disponible brut. A l'inverse, pour certains agents économiques, (ménages notamment) la situation inverse prévaut et leur dépense reste **inférieure** à leurs revenus.

Dans le premier cas, on parlera d'un **besoin de financement** (demande de capitaux) alors que dans le second il s'agira d'une **capacité de financement** (appelée aussi offre de capitaux ou épargne).

Dépense des Ménages	= Consommation + Investissement (logements) + Capacité de financement	A
Dépense des Entreprises	= Investissement (biens productifs) + Variations de stocks - Besoins de financement	B
Dépense des Inst Financières	= Investissement (biens productifs) + Capacité de financement	C
Dépense de l'état	= Consommation + Investissement (infrastructures) - Besoins de financement	D
Dépense de l'Extérieur	= Exportations + Besoins ou Capacité de financement	E
Avec $A + B + C + D + E = 0$		

3. Bien sûr, mécaniquement, l'**ensemble** des capacités et des excédents de financement s'équilibre à la valeur nulle. Cependant, pris séparément, chaque agent économique présente une situation de capacité ou de besoin de financement. Ainsi, par exemple :



Structurellement, les ménages et les établissements financiers sont offreurs de capitaux, alors que l'Etat et les Entreprises en sont demandeurs. L'Extérieur, quant à lui, est tour à tour offreur ou demandeur de capitaux en fonction de l'état de la balance des paiements courants de la nation.

Offreurs de Capitaux Structurels	Demandeurs de Capitaux Structurels
Ménages Inst Financières Reste du Monde	Entreprises Etat Reste du Monde

Mais, il serait erroné de considérer les capacités et les besoins de financement des secteurs institutionnels comme des situations figées et sans nuance. Ainsi par exemple, le secteur institutionnel des ménages est structurellement offreur de capitaux, alors que certains particuliers sont aussi emprunteurs. Il arrive très souvent, qu'un même ménage soit à la fois emprunteur (pour sa résidence principale par exemple) et offreur de capitaux (épargne de précaution).

Dans le même ordre d'idées, de nombreuses entreprises, en dépit du caractère structurellement "demandeur" de leur secteur économique, réalisent des placements, qu'ils soient financiers ou de trésorerie (1).

2.4 - L'épargne

Pour un agent économique pris individuellement, l'**épargne** est la part **non consommée** de ses **revenus**, c'est à dire sa capacité de financement.

L'indicateur le plus souvent retenu pour mesurer le niveau et l'évolution de l'épargne pour les ménages est le **taux d'épargne**. Il est égal au rapport entre la part non consommée du Revenu Disponible Brut et ce même Revenu Disponible Brut.

A un niveau plus fin, le taux d'épargne se décompose entre **épargne financière** et **épargne non financière**. La première recouvre l'épargne placée en actifs financiers des ménages (déduction faite des emprunts réalisés) et la seconde représente la part de l'épargne investie dans l'immobilier. Depuis 15 ans, le taux d'épargne des ménages a évolué fortement. En 1983, il s'élève à 16 % du revenu global (5,5 % pour le taux d'épargne financière) mais 5 ans plus tard, il n'est plus qu'à 11 % (2 % pour l'épargne financière). Depuis 1989, il progresse sensiblement et à partir de 1994 le rythme d'augmentation s'accélère sous l'effet notamment de phénomènes psychologiques qui limitent la consommation. A fin 1995, le taux d'épargne atteint 14,3 % (7,7 % pour le taux d'épargne financière).

L'ensemble de cette section fait donc clairement ressortir l'existence d'une offre et d'une demande de capitaux qui, issus du circuit économique, vont alimenter les circuits financiers.

(1) Ces détails dans la composition et la variation du patrimoine des différents agents économiques ressortent clairement dans le Tableau des Opérations Financières.

SECTION 2

**Le fonctionnement
des différents marchés de capitaux**

Le développement précédent a mis en évidence l'existence d'une offre et d'un besoin de capitaux générés par l'activité des agents économiques et qui créent et entretiennent, conjointement, la dynamique des marchés de capitaux.

Cette rencontre entre offre et demande de capitaux peut se réaliser selon deux processus dans lesquels les Banques jouent un rôle différent :

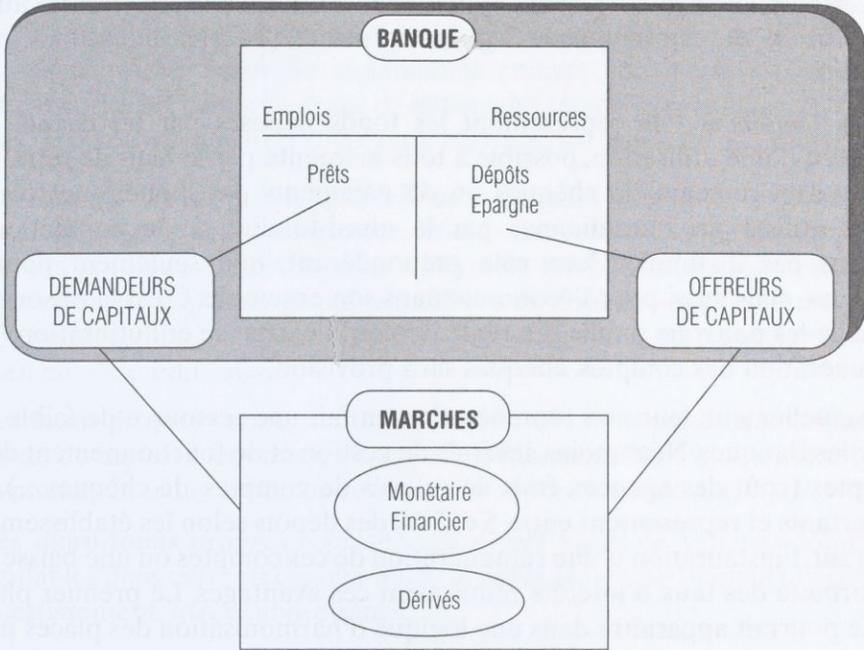
- Dans le premier processus, **l'intermédiation bancaire**, les Banques intercalent leur bilan entre l'offre et la demande, se trouvant directement engagées (I).
- Dans le second, **les marchés directs**, offreur et demandeur de capitaux sont directement mis en rapport par le biais de différents marchés de capitaux (II).

1. - L'intermédiation bancaire

Il s'agit du métier de base du Banquier, à savoir collecter pour son propre compte des fonds auprès des offreurs de capitaux et prendre le risque de prêter aux demandeurs. Dans ce schéma, la Banque est, économiquement et juridiquement, la **seule contrepartie** de ses clients (offreurs ou demandeurs), ce qui justifie la définition suivante de l'intermédiation, déjà partiellement donnée précédemment :

L'intermédiation bancaire est l'activité par laquelle une Banque met en rapport Offreurs et Demandeurs de capitaux en intercalant son bilan entre eux.

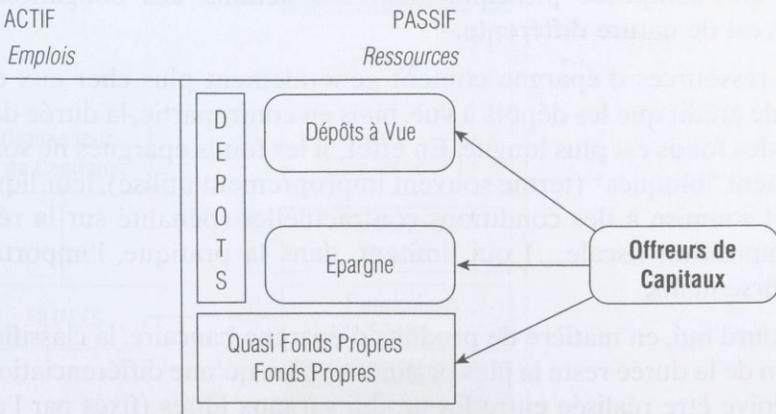
Ainsi, les banques *collectent* des ressources auprès des offreurs de capitaux et *financent* les demandeurs par l'intermédiaire notamment des prêts.



Notons que cette définition met en avant l'importance des phénomènes comptables dans le fonctionnement et la compréhension de l'activité bancaire. Les développements suivants seront illustrés de schémas comptables, d'où la nécessité pour le lecteur de se référer au PESP 2 concernant l'introduction à la comptabilité bancaire.

1.1 - La collecte

Les ressources d'une banque



Les établissements de crédit obtiennent leurs ressources (Passif) auprès des offreurs de capitaux sous 3 grandes formes (du plus liquide au moins liquide) :

1. Les Dépôts à Vue représentent les fonds déposés par les clients dans l'objectif d'une utilisation, possible à tous moments, par le biais de retraits de caisse, de virements, de chèques ou de paiements par monétique (cartes). Leurs utilisations quotidiennes par la quasi-totalité de la population ne doivent pas dissimuler leur rôle prépondérant, non seulement pour les Banques, mais aussi pour l'économie dans son ensemble. C'est la raison pour laquelle les pouvoirs publics en réglementent l'existence et l'utilisation (Non rémunération des comptes, chèques sans provision...).

Actuellement, leur non rémunération en fait une ressource de faible coût pour les Banques. Néanmoins, les frais de gestion et de fonctionnement de ces comptes (coût des agences, frais de relevés de comptes, de chèques...) sont importants et représentent entre 5 et 7 % des dépôts selon les établissements. Bien sûr, l'instauration d'une rémunération de ces comptes ou une baisse trop importante des taux d'intérêts réduiraient ces avantages. Le premier phénomène pourrait apparaître dans une logique d'harmonisation des places financières européennes (cadre EURO) alors que le second est déjà clairement matérialisé depuis fin 93 (à cette période, le TIOP s'établissait à 12 % contre 3,9 en mai 1996).

Dans la terminologie bancaire, les "**dépôts à vue**" sont souvent associés à "**l'épargne**" pour constituer une masse globale appelée **Dépôts**.

2. L'épargne représente des dépôts de fonds soumis à des conditions particulières (notamment en matière de liquidité et de disponibilité) en échange d'une rémunération spécifique ou d'avantages particuliers (droit à prêts, fiscalité...). Il faut toujours faire attention à bien distinguer l'épargne bancaire, dont il est question ici, et l'épargne désintermédiée (ou de hors bilan), qui, composée principalement des actions, des obligations et des SICAV, est de nature différente.

Les ressources d'épargne coûtent généralement plus cher aux établissements de crédit que les dépôts à vue, mais en contrepartie, la durée de conservation des fonds est plus longue. En effet, si les fonds épargnés ne sont jamais réellement "bloqués" (terme souvent improprement utilisé), leur liquidité est souvent soumise à des conditions contractuelles (pénalité sur la rémunération, imposition fiscale...) qui limitent, dans la pratique, l'importance des remboursements.

Aujourd'hui, en matière de produits d'épargne bancaire, la classification en fonction de la durée reste la plus pertinente, bien qu'une différenciation importante doive être réalisée entre les produits à taux libres (fixés par l'établisse-

ment de crédit) et ceux à taux réglementés (fixés par les pouvoirs publics). Généralement, les produits à taux libre évoluent corrélativement à l'évolution des taux alors que l'épargne réglementée connaît une inertie élevée. Cette inertie favorise les banques en cas de hausse des taux d'intérêt et les défavorise en cas de baisse significative (l'épargne réglementée ayant un coût plus élevé).

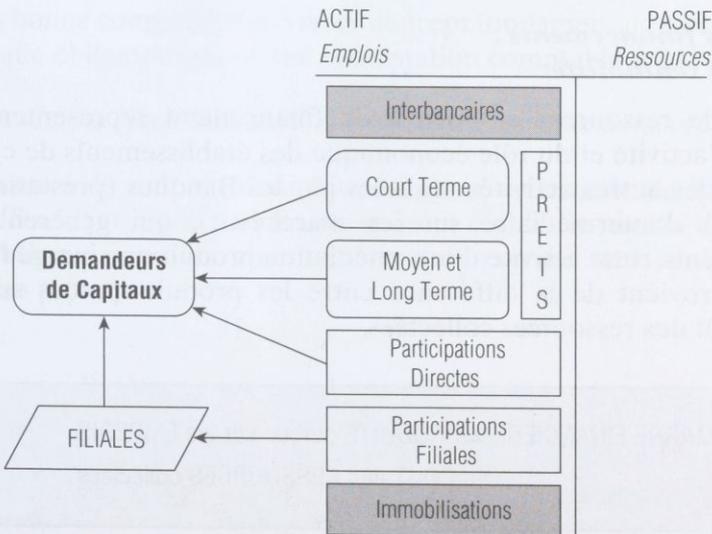
3. Les **Fonds Propres** et **Quasi-Fonds Propres** constituent certes des ressources, pour un établissement de crédit, mais leurs caractéristiques économiques et juridiques les distinguent clairement des autres types de ressources. L'apporteur de capitaux prend en effet un risque d'associé et n'est plus simplement, comme en matière de dépôts ou d'épargne, un créancier de l'établissement de crédit.

- Les **fonds propres** sont constitués, à l'instar des entreprises traditionnelles, de parts de capital (actions ou parts sociales), auxquelles s'ajoutent les bénéfices conservés (sous forme de réserves, de report à nouveaux,...).
- Les **quasi-fonds propres** représentent divers types de valeurs mobilières, assimilables dans certains cas aux fonds propres (titres participatifs, certificats d'investissement, titres subordonnés,...).

L'ensemble de ces concepts sera détaillé ultérieurement, notamment en raison de leur actualité au regard de la réglementation prudentielle (RSE, Ratio Cooke,...).

1.2 - Les financements

Les emplois d'une banque



L'examen de l'**actif** d'une Banque ("emplois") fait ressortir, outre les immobilisations et divers comptes "interbancaires" (correspondants, Banque de France...), quatre grandes masses de **financements** accordés aux demandeurs de capitaux :

1. Les financements à **Court Terme** représentent des concours accordés, principalement aux clientèles d'entreprises et de professionnels, en vue de couvrir un problème de trésorerie. Ils comprennent principalement les découverts (ou facilité de caisse), les ouvertures de crédit en compte courant (OCC), et les mobilisations de créances (escompte ou Dailly). Bien sûr, à partir de ces trois instruments de base, de multiples variantes techniques sont utilisées. Par ailleurs, la clientèle de particuliers peut aussi bénéficier de concours de ce type, notamment en ce qui concerne les découverts.
2. Les financements à **Moyen et Long Terme** sont utilisés pour le financement des investissements des entreprises et des professionnels mais aussi des particuliers (financement de l'habitat ou de biens durables).
3. Certains Etablissements de Crédit participent au financement des entreprises par le biais de prises de **Participations** directes dans le capital de celles-ci.
4. Enfin, toutes les Banques financent indirectement les entreprises ou les professionnels en créant et en dotant en capital des **filiales spécialisées** (crédit bail, capital risque, affacturage...).

L'ensemble de ces financements, présents à l'actif des établissements de crédit, ne représente pas la totalité des types de **concours** existants. Il faudrait en effet, pour être complet, y ajouter les concours par signature et autres types d'engagement dit de "hors bilan" (cf. PESP 3 sur la "comptabilité bancaire").

1.3 – *Collecte et financements : base de la rentabilité*

La collecte de ressources et l'octroi de financement représentent les fondements de l'activité et du rôle économique des établissements de crédit. A la différence des autres activités réalisées par les Banques (prestation de service, fonction d'intermédiaire sur les marchés...), qui génèrent des commissionnements, cette activité d'intermédiation produit une **marge financière**. Celle-ci provient de la différence entre les produits perçus sur les emplois et le coût des ressources collectées.

$$\begin{aligned} \text{MARGE FINANCIERE} &= \text{PRODUITS perçus sur les EMPLOIS} \\ &- \text{COUT des RESSOURCES collectées} \end{aligned}$$

Arrivé à ce stade, il est nécessaire, afin d'éviter toute confusion, de bien préciser l'existence d'une "cloison étanche" entre collecte de ressources et emplois sous forme de financement, même si, comme cela vient d'être démontré, la rentabilité des Banques provient de la différence entre le coût de l'un et les produits de l'autre.

En effet, **jamais** les fonds apportés par un offreur de capitaux au passif d'une Banque ne sont **directement utilisés** pour l'octroi d'un crédit à un demandeur de capitaux. Le déposant ou l'épargnant n'est en effet jamais "dépossédé" de ses fonds et l'emprunteur bénéficie, lors de l'obtention d'un prêt, d'une somme d'argent créée de toute pièce grâce au mécanisme de la création monétaire.

Néanmoins, et c'est en cela que réside toute la complexité de la profession de Banquier, l'établissement prêteur sera dans l'obligation, pour des raisons d'équilibre de sa trésorerie et de contraintes monétaires, d'**adosser** les prêts consentis à une collecte suffisante.

Ainsi :

Une Banque n'utilise pas les fonds collectés pour réaliser des crédits mais adosse les prêts consentis (à l'actif) aux fonds collectés (au passif).

1.4 - La création monétaire

La bonne compréhension de ce concept fondamental en économie bancaire implique obligatoirement une présentation comptable (cf. le PESP 2).

L'exemple (page suivante) illustre le mécanisme de la création monétaire.

L'octroi de prêt est donc bien l'origine essentielle de la création monétaire. Toute politique monétaire, visant à réguler le niveau de la monnaie en circulation, devra donc chercher à agir, en premier lieu, sur la politique d'octroi des prêts.

	Banque A			Banque A	
A		P	A		P
BDF 50	Dépôts X 700		BDF 50	Dépôts X 700	
			Prêt à Y 150	Dépôt Y 150	
Actif Immobilisé 750	Capitaux Propres 100		Actif Immobilisé 750	Capitaux Propres 100	
800 Total bilan 800			950 Total bilan 950		
I Situation initiale			II Prêt réalisé à Y		

La Banque A présente, à l'origine, un bilan extrêmement simplifié, constitué (schéma I) à l'actif, "d'immobilisations" et d'un "compte Banque de France" et au passif, de "capitaux propres" et de "dépôts" de la clientèle. A cette étape, la "masse monétaire" disponible s'élève à 700 (ensemble des dépôts de la clientèle)

Un client Y sollicite un prêt de 150 (schéma II). L'opération va s'effectuer par le **débit** d'un compte d'actif "prêt à Y", puis par le **crédit** d'un compte de dépôt Y.

Cette simple opération comptable permet la création *ex nihilo* d'un pouvoir d'achat de 150 disponible sur le compte de dépôt Y et ceci sans que, à aucun moment, les autres déposants ne soient privés de l'utilisation de leurs fonds (700). Arrivée à ce stade, la masse monétaire, matérialisée ici par l'ensemble des comptes de dépôt, s'élève à 850, soit une augmentation de 150.

Paradoxalement, en poussant le schéma précédent à son extrême, la création monétaire ne semble pas avoir de limite car rien ne s'oppose à la mise en place d'un prêt à Y, non plus de 150, mais de 15 000, 150 000 voire plus. En fait, la création monétaire se heurte, heureusement, à des limites qui seront présentées dans le chapitre consacré à la politique monétaire (chapitre 2 section 1).

La création monétaire est un phénomène matérialisé par une augmentation de la quantité de monnaie disponible, d'ou risque d'inflation.

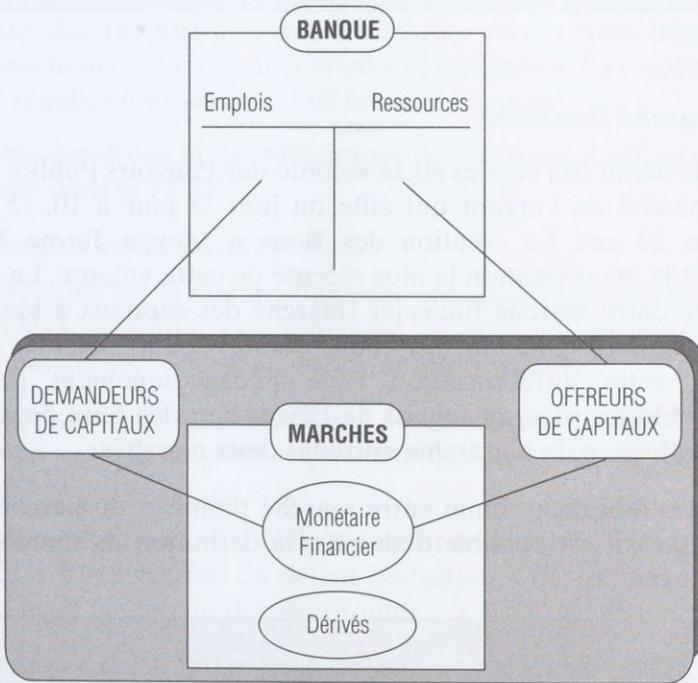
C'est en fait un mécanisme purement comptable qui consiste à débiter un compte d'actif (généralement "prêts") par le crédit d'un compte de dépôt, créant, de ce fait, un nouveau pouvoir d'achat.

2. - Les marchés directs

En dehors de l'intermédiation bancaire que nous venons de décrire, l'offre et la demande de capitaux peuvent se rencontrer, **directement**, sur les marchés.

Les marchés **directs** sont au nombre de trois : le **marché monétaire**, le **marché financier** et les **marchés dérivés**. Seuls les deux premiers permettent réellement un rapprochement "économique" entre l'offre et la demande de capitaux. Ce mode de rapprochement est fondé sur un échange de patrimoine entre l'offreur de capitaux (qui offre de l'argent) et le demandeur de capitaux (qui donne un titre). L'offreur de capitaux est donc dessaisi de son argent, ce qui enlève tout caractère inflationniste à ce mécanisme de financement. La banque y joue un rôle d'intermédiaire.

Les marchés dérivés (MATIF, MONEP, marchés de gré à gré,...) n'ont pas ce rôle de financement, leur fonction étant plutôt de permettre aux agents économiques de couvrir les risques auxquels ils sont confrontés (fluctuation des taux d'intérêts, des taux de change, des cours de matières premières ou des cotations boursières). Ces marchés dérivés seront traités dans une partie spécifique (section 4 de la présente partie).



Le mécanisme utilisé sur les marchés directs (financiers ou monétaires), afin de permettre le rapprochement entre l'offre et la demande de capitaux, n'est pas – contrairement à celui mis en œuvre dans l'intermédiation bancaire – générateur d'inflation.

En effet, le mode de rapprochement entre les offreurs et les demandeurs de capitaux est différent :

- **Les banques** collectent les fonds auprès des offreurs de capitaux puis, parallèlement, prêtent aux demandeurs. A tout moment, les offreurs peuvent récupérer leurs mises (création monétaire).
- Sur **les marchés directs**, les offreurs *remettent* leurs fonds (ils s'en dessaisissent donc) aux demandeurs en échange de titres.

Avant d'entrer dans la description détaillée des marchés **financier** (2) et **monétaire** (3), il peut donc s'avérer nécessaire d'appréhender les concepts de marché primaire et de marché secondaire présentés dans le PESP n° 3.

Les marchés monétaires et financiers ont une fonction économique de rapprochement entre l'offre et la demande de capitaux.

Les marchés dérivés favorisent la couverture de certains risques économiques et financiers.

2.1 - *Le marché financier*

Depuis le début des années 80, la volonté des Pouvoirs Publics est de créer un vaste marché de l'argent qui aille du jour le jour à 10, 15 voire dans certains cas 20 ans. La création des Bons à Moyen Terme Négociables (BMTN) est la manifestation la plus récente de cette volonté. La différenciation réalisée entre marché financier (marché des capitaux à long terme) et marché monétaire (marché à court terme) peut sembler artificielle. Néanmoins, cette différenciation reste pédagogiquement profitable et surtout, semble justifiée au regard de l'évolution des taux depuis le début 1990, avec l'absence de hiérarchie entre les deux marchés.

Les limites à la dichotomie entre marché financier et marché monétaire une fois posées, il est possible d'aborder la définition du marché financier. Celle-ci pourrait être :

Le marché financier permet le rapprochement direct de l'offre et de la demande de capitaux à moyen et long terme.

Pour bien comprendre le fonctionnement de ce marché et, surtout, son intérêt pour les Banques, nous allons décrire successivement les instruments qui y sont négociés, les acteurs qui y évoluent, sa structure et enfin son fonctionnement :

1. Les instruments utilisés

Ils sont nombreux et l'innovation en la matière abonde, notamment depuis le milieu des années 1980. Néanmoins, deux types d'instruments fondamentaux sont à distinguer : les **actions** (titre d'associé) et les **obligations** (titre de créance). La totalité des autres instruments traités sur le marché financier n'étant en fait que des dissociations, des assemblages ou des dérivés de ces deux composants de base.

- Les **actions** sont des valeurs mobilières, représentatives de parts de capital, émises par des entreprises et qui confèrent, à leurs possesseurs, des **droits** (et des devoirs) **d'associé**. Quatre droits fondamentaux caractérisent une action : la perception de dividendes, un éventuel boni de liquidation, le droit de vote et le droit préférentiel de souscription.
- Les **obligations** sont des valeurs mobilières qui confèrent à leurs possesseurs un **droit de créance** vis-à-vis de l'entreprise émettrice. Cette différence fondamentale, par rapport aux caractéristiques des actions, implique deux droits fondamentaux : le remboursement de l'obligation à sa valeur faciale et le paiement régulier d'un intérêt sous forme de coupon.

L'ensemble des droits et des obligations des porteurs d'action et d'obligations est décrit dans le PESP 5.

2. Les intervenants sur le marché financier

Les intervenants sur le marché financier ont cinq typologies possibles : les émetteurs et les souscripteurs sur le marché primaire, les vendeurs et les acheteurs sur le marché secondaire et, enfin, les intermédiaires.

Il est à noter que les Banques peuvent être présentes sur l'ensemble de ces catégories mais sont surtout très actives comme émettrices d'obligation ou en tant qu'intermédiaires.

- Les **émetteurs** d'actions ou d'obligations sur le marché primaire sont généralement l'Etat (financement du déficit budgétaire), des organismes parapublics (PTT, Caisse Nationale des Autoroutes,...), les Collectivités Locales, les Entreprises Nationales (EDF-GDF, SNCF, RATP), les institutions financières (Crédit National, CEPME, CFF), les Etablissements de Crédit et enfin, les Entreprises Privées ou parapubliques. En réalité, la part des entreprises privées (ou semi-publiques) dans le total des émissions est assez faible. Ainsi, en 1992, elles ne représentaient que 10 % des émissions contre 38 % pour les diverses institutions de crédit et 52 % pour l'Etat et les administrations publiques.
- Les **souscripteurs** sur le marché primaire peuvent être n'importe quel agent économique offreur de capitaux. Dans la pratique, il s'agit principalement des ménages (environ un tiers), ainsi que des Investisseurs Institutionnels et des

OPCVM et enfin des Entreprises. Le tableau suivant présente les parts approximatives prises par chacun de ces types de souscripteur sur le marché primaire.

1996	ACTIONS	OBLIGATIONS
Ménages	35 %	35 %
Invest. Inst et OPCVM	20 %	50 %
Entreprises	25 %	10 %
Divers	20 %	5 %

- Les **vendeurs** et les **acheteurs** de titres sur le marché secondaire sont des agents économiques possédant des titres pour les premiers ou souhaitant en acquérir pour les seconds. Il peut donc s'agir de n'importe lequel des agents économiques précités.

- Les **intermédiaires** sont soit les Etablissements de Crédit soit les Sociétés de Bourse (anciens agents de change). Ils peuvent intervenir sur les marchés primaire et secondaire mais en réalité :

- Les Etablissements de Crédit interviennent principalement sur le marché primaire, où ils procèdent au montage technique et à la réalisation de la plupart des émissions, ainsi que sur le marché secondaire en transmettant aux sociétés de bourse les ordres de leur clientèle.
- L'activité des sociétés de bourse est surtout centrée sur le marché secondaire où elles sont les seuls intermédiaires autorisés à exécuter les ordres de leur propre clientèle ou ceux transmis par les Banques.

La réforme du 2 Janvier 1988, qui a institué les Sociétés de Bourse en remplacement des charges d'agent de change, n'a guère modifié cette répartition. Néanmoins, les modalités rigoureuses de la réforme (capital minimum de 25 MF, coefficient de couverture des risques par les fonds propres) ont contraint une grande partie des sociétés de bourse à rechercher auprès des Banques des partenaires financiers puissants.

Par ailleurs, le rôle des intermédiaires est fortement impacté par les évolutions du cadre européen. Ainsi, la Directive sur les Services d'Investissement (DSI du 1^{er} janvier 1996) efface les frontières entre les marchés financiers nationaux et les intermédiaires qui y opèrent. Trois conséquences principales en ressortent :

- Le métier d'investment Banking (Primaire et secondaire) est défini à l'échelle européenne.

- L'agrément "investments Bank" permet à un intermédiaire financier de travailler dans toute l'Europe.
- Un marché électronique peut installer ses écrans dans toute l'Europe.

3. La structure du marché financier

Elle est composée de 4 compartiments distincts mais complémentaires ; le **marché officiel**, le **second marché**, le **hors côte** et le **nouveau marché** :

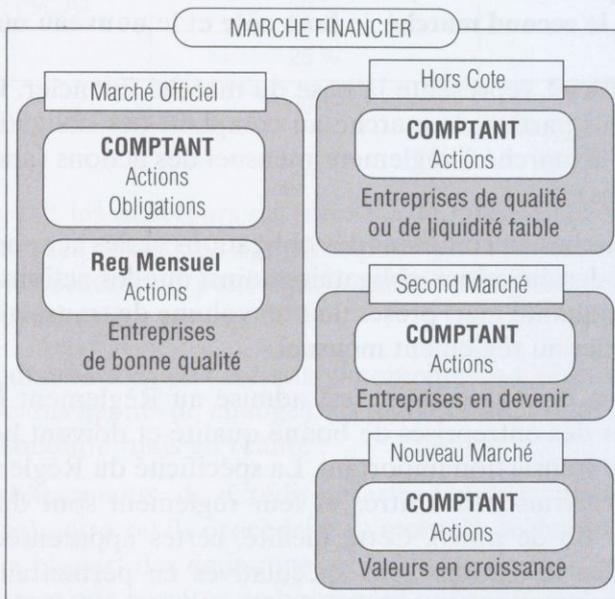
• Le **marché officiel**, représente la base du marché financier. Il se subdivise lui même en trois parties ; le marché au comptant des obligations, celui des actions et enfin le marché à règlement mensuel des actions (ancien marché à terme des actions) :

- Sur les marchés au comptant des obligations et des actions, se négocient la totalité des émissions obligataires, ainsi que les actions d'entreprises de bonnes qualité mais présentant un volume de transaction insuffisant pour accéder au règlement mensuel.
- Les actions, dont la cotation est admise au Règlement Mensuel, sont émises par des entreprises de bonne qualité et doivent bénéficier d'un volume de transaction important. La spécificité du Règlement Mensuel est que la livraison des titres et leur règlement sont différés dans le temps (en fin de mois). Cette facilité, certes apparentée à un crédit, autorise des opérations plus spéculatives en permettant un effet de levier important et la possibilité de "jouer un titre à la baisse", c'est-à-dire pouvoir procéder à une vente avant de le racheter.

• Le **second marché** (créé en 1983) comprend des entreprises qui ne peuvent prétendre au marché officiel (généralement en raison d'une existence récente), mais qui présentent un potentiel de développement, certes important, mais qui se révèle difficilement finançable par l'actionnariat actuel (généralement le fondateur de l'affaire). Leur admission est, à la différence du hors côte, soumise à des règles précises, mais nettement moins contraignantes que pour une admission au marché officiel (nomination d'un second commissaire aux comptes et diffusion d'une note d'information).

• Le **marché OTC** (over the counter) ou marché libre est un marché dont l'accès est peu réglementé, ce qui lui permet d'attirer un bon nombre d'entreprises dont la qualité n'est pas assurée et qui risque d'offrir une liquidité insuffisante sur leurs titres. Le surnom qui lui est parfois donné de "marché poubelle" est certes exagéré, mais il n'en reste pas moins que tout investissement doit y être effectué avec prudence. La cotation y est uniquement réalisée au comptant. Il s'agit de l'ancien marché "hors côte".

• Le **nouveau marché** (Cf. PESP N° 4 pour une description plus exhaustive), est un marché autonome destiné à la cotation des entreprises entrepreneuriales à fort potentiel de développement. Il s'agit en fait de l'équivalent du NASDAQ aux Etats Unis. Les conditions d'admission sont souples mais imposent néanmoins certaines contraintes (total bilan minimum, mise à disposition d'un volant significatif de titre, remise d'un dossier d'admission...).



4. La valorisation des titres sur le marché financier

Lors de leur émission sur le marché primaire, les titres, actions ou obligations ont une valeur dite faciale. A partir de cette valeur, une valeur de négociation sur le second marché va s'établir durant la vie du titre. Cette valeur, matérialisée par la **cotation**, résultera de la combinaison entre la valeur économique intrinsèque du titre et la rencontre entre l'offre et la demande sur le marché secondaire.

• La **valeur économique d'un titre** (appelée aussi valeur théorique), correspond à la valeur que devrait avoir ce titre en dehors de toute intervention du marché. En matière d'obligation, cette valeur est assez précise et peut être calculée mathématiquement. En ce qui concerne les actions, elle est un peu plus subjective et dépend en grande partie des options de calcul retenues.

- La **valeur théorique d'une obligation** sur le marché secondaire dépend uniquement de la comparaison entre son taux de rémunération et celui offert, au même moment, sur le marché primaire.

- La **valeur théorique d'une action** est généralement approchée de deux manières : soit à partir de la valeur liquidative de l'entreprise, soit en fonction de la rentabilité dégagée par son dividende (notion de Price Earning Ratio).

Les principes et modes de valorisation des actions et des obligations sont présentés dans le PESP 6.

• **L'impact de l'offre et de la demande**

La valeur (cours) d'un titre sur le marché secondaire résulte de la confrontation entre l'offre et la demande constatée à un moment donné sur ce titre.

Ainsi, il est fréquent que le cours d'un titre soit assez éloigné de sa valeur théorique. Ceci est particulièrement vrai sur les actions, compte tenu des spécificités de cette valeur mobilière (droit d'associé, pas de date de remboursement, rémunération incertaine) et de l'existence de phénomènes psychologiques (anticipations, disproportion des réactions, contagion...).

Par contre, les caractéristiques propres des obligations (titres de créance à date de remboursement et à rémunération connue à l'avance) permettent l'existence d'un lien plus étroit entre leur valeur théorique – fixée, rappelons-le, selon une logique purement mathématique.

Néanmoins, que ce soit dans le cas d'actions ou dans celui d'obligations, la fixation des cours résulte de la confrontation entre l'offre et la demande selon un mécanisme qui permet la fixation des cours d'équilibre (PESP 7).

- Ce mécanisme de base s'applique à tous les types de cotation utilisés sur le marché financier Français à l'heure actuelle. Néanmoins, depuis Mai 1993, les valeurs admises à la cote sont réparties en 4 groupes de cotation correspondant à deux modes de cotation déterminés en fonction du compartiment auquel elles appartiennent et de leur volume de transaction :

GROUPE DE COTATION	COMPARTIMENT	MODE DE COTATION
I	Règlement Mensuel	Continu
II	Comptant (Valeurs actives)	Continu
	Comptant (Valeurs peu actives)	Fixing
III	Second Marché (Valeurs actives)	Continu
	Second Marché (Valeurs peu actives)	Fixing
IV	Hors cote	Fixing

- Pour les titres cotés selon la procédure du "Fixing", la détermination du cours d'équilibre se réalise une ou deux fois par jour à des heures bien précises, alors qu'en ce qui concerne la cotation en continue, cette détermination du cours d'équilibre a lieu dès la réception d'un nouvel ordre d'achat ou de vente. Bien sûr, cette procédure de cotation quasi permanente nécessite des investissements techniques (informatique et transmissions) lourds qui ont justifié la réforme des sociétés de bourse.

2.2 - Le marché monétaire

C'est le marché sur lequel se rencontre l'offre et la demande de capitaux à court terme (en général 10 jours à 2 ans, plus ou moins pour certains types d'instrument). Sa structure et son mode de fonctionnement actuels sont issus des réformes mises en place à partir de 1985.

Avant cette période, le marché monétaire Français ne permettait pas une rencontre efficace entre offreurs et demandeurs de capitaux à court terme car seules les Banques (et quelques investisseurs institutionnels clairement délimités) pouvaient y intervenir en vue de placer ou d'emprunter de la liquidité.

Les réformes engagées à partir de 1985 ont élargi l'accès à ce marché, grâce, notamment, à la création d'un nouveau compartiment et à la mise en place d'outils spécifiques (titres de créance négociables).

Cette réforme majeure a permis à la France, à l'instar de nombreuses autres places financières internationales, de se doter d'un vaste marché de capitaux allant du court terme (marché monétaire) au long terme (marché financier). Cette volonté s'inscrit par ailleurs dans le vaste mouvement de réformes engagées dans le milieu des années 1980 et qui est décrit dans les chapitres suivants.

Le marché monétaire permet le rapprochement direct de l'offre et de la demande de capitaux à court terme.

La structure actuelle du marché monétaire est composée de deux grands compartiments : le marché **interbancaire** et le marché **monétaire au sens large**.

1. Le premier compartiment, appelé "**marché interbancaire**", permet aux établissements de crédit de prêter ou d'emprunter la liquidité "Banque Centrale" (crédit en compte à la Banque de France) qui leur ferait défaut (cf. le chapitre III sur la création monétaire). Ce compartiment reprend en fait la presque totalité de l'ancien marché monétaire (exclusion de certains

investisseurs institutionnels qui y étaient admis et qui opèrent aujourd'hui sur le second compartiment).

Les intervenants qui y sont admis peuvent être classés en **deux grandes catégories** :

- Au sein de la première, les Etablissements de Crédit, le Trésor Public et la Caisse des Dépôts et Consignation se prêtent et s'empruntent des liquidités Banque Centrale sur différentes durées. Les principaux instruments, support de ces opérations, sont repris dans le tableau ci-dessous :

INSTRUMENTS	OBSERVATION
Prêts en Blanc	Engagement pur et simple de prêt entre établissements. Sans garanties spécifiques.
Titres en rémérés	Vente au comptant de titres (bons du trésor par exemple) ou d'effets représentatifs de prêts. Vente qui est assortie d'une option de rachat, permettant au vendeur de récupérer ses titres contre remboursement des sommes versées par l'acheteur.
Titres en pension	Prêts réalisés avec en garantie la remise de titres ou d'effets qui sont pris en "pension" par le prêteur
<ul style="list-style-type: none"> - Billets à Ordre Négociables BON - Certificat interbancaire à intérêts payables d'avance CHIPA - Certificat Interbancaire à intérêts payables in fine CIFIN 	Titre représentatif d'opération sur le marché interbancaire

Il est important de noter que, parmi ces instruments, seuls les BON, les CIPA et les CIFIN sont négociables sur l'équivalent d'un marché secondaire.

Enfin, les taux pratiqués s'établissent généralement à mi-chemin entre ceux pratiqués en matière d'appel d'offres et de prises en pension par la Banque de France (cf. *infra*).

- La deuxième catégorie d'intervenants sur le marché interbancaire est en fait constituée exclusivement de la Banque de France, qui intervient afin d'assurer la liquidité du marché (recours en dernier ressort), mais surtout pour réguler la masse monétaire en fonction de la politique fixée en la matière. Les interventions de la Banque de France sont de trois ordres :

- La première, la procédure "**d'appel d'offres**", représente le fondement des interventions de la Banque de France en matière de régulation de la masse monétaire. Elle consiste à alimenter la place en liquidité tout en régulant par ce biais le niveau des taux d'intérêts (action sur l'offre et la demande). Pour ce faire, la Banque de France demande aux Etablisse-

ments de Crédit quelle quantité de monnaie ils comptent emprunter et quels taux ils sont prêts à payer. A réception de ces offres, la Banque de France indique le taux et la quantité de monnaie qu'elle souhaite offrir en fonction de ses contraintes et sert tout ou partie des demandes formulées à ce taux ou à un taux supérieur.

- Pendant la période située entre deux adjudications, un établissement de crédit peut trouver de la liquidité auprès de la Banque de France grâce à la "**procédure de prises en pension**" (à 5 ou 10 jours). Cette procédure est comparable à la technique utilisée par les établissements de crédit traditionnels afin de se prêter ou de s'emprunter de la liquidité Banque de France. Bien sûr, cette procédure, de "dernier recours" et en marge des prévisions de la Banque de France, doit être limitée au maximum et pour ce faire, les taux pratiqués y sont en général supérieurs de 1/2 point à ceux de l'appel d'offre précédent. La hiérarchie des taux sur le marché interbancaire est donc généralement la suivante :

C) Prises en pension par la Banque de France

(A + 1/2 point)

↑↑

B) Prêts en Blanc, Pension, Rémérés, BON, CIPA, CIFIN

↑↑

A) Procédure d'Appel d'Offre (taux de base)

- Enfin, la Banque de France se réserve le droit d'intervenir directement et à tout moment sur le marché interbancaire pour accroître ou diminuer la liquidité du marché (et donc par la même pour influencer sur les taux) afin que celle-ci reste conforme à la politique monétaire en cours. Cette procédure est traditionnellement appelée "open market".

2. Le second compartiment, créé en 1985 et nommé "**marché monétaire élargi**", permet à l'ensemble des agents économiques (y compris d'ailleurs les Banques, pourtant seuls intervenants sur le premier compartiment) de se prêter ou de s'emprunter des capitaux à court terme. Sa mise en place a nécessité la création d'instruments spécifiques appelés "titres de créance négociables" (TCN), qui permettent la rencontre de l'offre et de la demande de capitaux sur un marché primaire, mais surtout qui peuvent être négociés sur un marché.

- Les TCN peuvent être souscrits ou achetés par n'importe quel agent économique possédant une certaine somme (en général 1 MF) et se différencient, en fait, par la catégorie économique de l'émetteur (Banques, Entreprises, Etat...) ou par leur durée (cas des Bons à Moyen Terme Négociables). Le

Philippe Garsuault

Directeur du Marché des Entreprises et du commerce extérieur à la BICS –

Banque Populaire, il exerce aussi la fonction de Directeur Régional des agences Grandes entreprises.

Philippe Garsuault est diplômé de l'IPAG ainsi que de l'ITB ou il est chargé d'enseignement.

Stéphane Priami

Diplômé et chargé d'enseignement ITB, Stéphane Priami après avoir été responsable de missions à la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit, à la Caisse Nationale du Crédit Agricole, est actuellement en charge des Canaux de Distribution à la Direction du Marché des Particuliers et des Professionnels.

La Banque

Fonctionnement et stratégies

Les métiers de la Banque ont toujours connu des évolutions, mais les années 80 ont marqué, surtout pour les Banques françaises, une rupture extrêmement profonde. Elles ont brutalement quitté leur positionnement institutionnel et relativement protégé pour devenir de véritables entreprises, de plus en plus soumises aux contraintes de leur environnement, à la concurrence et à des impératifs de rentabilité toujours plus prégnants. Pour faire face à cette véritable révolution, les Banques ont dû – avec plus ou moins de succès d'ailleurs – s'attacher à maximiser leur mode de fonctionnement et à se fixer de véritables stratégies d'action. Le présent ouvrage se propose de décrire, dans son ensemble, cette situation actuelle du monde bancaire.

Dans un premier temps, la Banque est placée dans son environnement économique et financier, puis dans son contexte historique et international et, enfin, se trouve face à ses contraintes en matière de réglementation et de rentabilité. Cet ensemble – complet et détaillé – est présenté d'une manière dynamique car il ne s'agit pas ici de l'œuvre de théoriciens mais de praticiens qui se trouvent périodiquement confrontés aux réalités de la Banque moderne. Par ailleurs, le renvoi en annexe des concepts les plus difficiles donne à cette partie de l'ouvrage un aspect didactique qui permet à tous les types de lecteurs de suivre le cheminement logique des auteurs.

Le livre ne s'arrête pas à cette présentation – néanmoins indispensable – des grands fondements de l'activité bancaire mais se propose surtout de décrire le fonctionnement interne d'une Banque et les stratégies qui le guident. Afin de rendre la description des grandes fonctions d'un établissement bancaire encore plus proche de la réalité, cette partie de l'ouvrage est enrichie grâce à des entretiens réalisés auprès de personnalités reconnues de la profession bancaire.

Cette seconde édition permet d'actualiser l'ensemble des informations contenues dans l'ouvrage et, surtout, d'apporter un éclairage plus pointu sur les grands enjeux stratégiques de la banque moderne.

Ce livre est destiné à tous ceux – étudiants ou professionnels – qui souhaitent comprendre un monde bancaire qui, de plus en plus, ne restera ouvert qu'à ceux qui en possèdent les clefs d'accès.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7511 00300630 4



9 782717 834567

Prix : 185 F
ISBN 2-7178-3456-7

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

